



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 2 septembre 2019

Président : M. Lilian JURY.

Présent : Yves BEGON.

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,
[...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

**RECAPITULATIF DU CHOIX DE LA OU DES EQUIPE(S)
BENEFICIAIRE(S) DE L'ARTICLE 45 PAR LES CLUBS NOTIFIES DANS
LE PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2019 (en date du 2 septembre 2019).**

DISTRICTS	CLUBS	N° CLUB	NOMBRE DE MUTÉS	EQUIPE(S) BENEFICIAIRE(S)
AIN	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	504281	1	U15 R1
	AIN SUD FOOT	548198	2	Senior R3
	C.S. VIRIAT	504312	2	U16 R2
ALLIER	MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE	508740	2	Senior R1
	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE	748304	1	R1 Féminine
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	GFA RUMILLY VALLIERES	582695	2	Senior R3
	U.S. ANNECY LE VIEUX	522340	2	Senior R2
ISERE	GRENOBLE FOOT 38	546946	1	Senior R1
	F.C. ECHIROLLES	515301	1	Senior R3
	A.C. SEYSSINET PARISET	519935	2	Senior R2
	U.S. SASSENAGEOISE	504777	1	Senior D1
LOIRE	COTE CHAUDE SP.	500430	2	Senior R2
	SAINT CHAMOND FOOT	590282	2	Senior R2
	ET. S. LA TALAUDIÈRE	504269	2	Senior R3
LYON ET DU RHONE	F.C. LIMONEST	523650	2	Senior R1
	F.C. VILLEFRANCHE	504256	2	Senior R2
	A.S. LYON DUCHERE	520066	2	1 en U16 R1 - 1 en U18 R1
	MONTS D'OR AZERGUES FOOT	552556	2	Senior R1
	A.S. ST PRIEST	504692	2	Senior R2
	F.C. BORDS DE SAONE	546355	3	2 en Senior R2 - 1 en Senior R3
	F.C. LYON FOOTBALL	505605	2	Senior R3
	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	582739	1	Senior R2
	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	504303	2	Senior R3
	C.S. NEUVILLOIS	504275	1	U16 R2
	O. ST GENIS LAVAL	520061	2	Senior R3
	FEYZIN C. BELLE ET.	504739	2	Senior R3
LYON CROIX ROUSSE F.	516402	1	U18 R2	
PUY-DE-DOME	CLERMONT FOOT 63	535789	2	U18 R1

Le Président,

Lilian JURY

Le Secrétaire,

Yves BEGON

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée
OBLIGATOIREMENT par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr ou par courrier.